

**ASSEMBLÉE NATIONALE**12 juin 2006

---

CRÉATION D'UN ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS - (n° 3009)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 60

présenté par  
Mme Briot-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans la première phrase de l'alinéa 41 de cet article, supprimer les mots :

« ou l'interrégion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de coordination avec la suppression par la commission de la possibilité de créer des conseils interrégionaux de l'ordre des infirmiers, initialement prévue par la proposition de loi.